

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/34I du 23/06/79
portant nomination de Monsieur MASSENGO Vincent,
Instituteur, en qualité de Directeur Administratif
et Financier à la Direction Générale de la Jeunesse.

LE PREMIER MINISTRE , CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er..- Monsieur MASSENGO Vincent, Instituteur, est nommé Directeur Admi-
nistratif et Financier à la Direction Générale de la Jeunesse.

Article 2..- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Républi-
que Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 23 JUIN 1979.

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de la Jeunesse

Gabriel OBA-APOUNOU.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

. Le Ministre des Finances

P. Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,
en mission,
Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Henri LOPES.-

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA